

Health Programs and Delivery Division

Division des programmes de santé et de la prestation des services

Delivery and Eligibility Review Branch
3rd Floor, 5700 Yonge Street
Toronto ON M2M 4K5

Direction de la prestation des programmes et de l'examen de l'admissibilité
5700, rue Yonge, 3^e étage
Toronto ON M2M 4K5

Telephone: (416) 327-8109
Toll Free: 1-866-811-9893
Facsimile: (416) 327-8912
Toll Free 1-866-598-6530

www.ontario.ca/health

Téléphone : (416) 327-8109
Sans frais : 1 866 811-9893
Télécopieur : (416) 327-8912
Sans frais: 1 866 598-6530

www.ontario.ca/sante

Programme de prophylaxie pour les infections à virus respiratoire syncytial (IVRS) chez les nouveau-nés et les nourrissons à haut risque

Email Address/Courriel: RSVProphylaxisProgram@ontario.ca

Internet : <https://www.ontario.ca/fr/page/programmes-de-prevention-du-virus-respiratoire-syncytial-vrs>

29 janvier 2024

À l'intention des médecins et des professionnels de la santé :

Objet : Date de fin de la saison 2023-2024 du Programme de prophylaxie pour les IVRS chez les nouveau-nés et les nourrissons à haut risque

La saison 2023-2024 du Programme de prophylaxie pour les IVRS chez les nouveau-nés et les nourrissons à haut risque prendra fin **le 9 février 2024**.

Comme lors des saisons précédentes, les cliniques et les cabinets de médecins devraient faire l'inventaire de leur stock restant de fioles de palivizumab et en réduire les quantités disponibles en conséquence.

L'objectif est d'épuiser votre stock de palivizumab d'ici la fin de la saison afin de réduire au minimum le risque de gaspillage causé par des problèmes de refroidissement comme des bris de réfrigérateur ou des pannes d'électricité prolongées.

Si une dose est requise après la fin de la saison, le Programme examinera les demandes au cas par cas, seulement lorsque la saison locale est considérée comme active et en cours.

La saison des IVRS est considérée comme en cours lorsqu'il y a au moins deux hospitalisations locales liées aux IVRS par semaine pendant deux semaines consécutives. Le médecin demandeur doit indiquer l'état actuel de la saison locale des IVRS sur la demande soumise. Il est important que vous confirmiez l'état de la saison en communiquant avec le service des maladies infectieuses de votre hôpital local ou régional.

Faxez ces demandes au cas par cas au numéro habituel indiqué sur le formulaire d'inscription ou de commande.

Si vous avez d'autres questions, veuillez communiquer avec nous à l'adresse rsvprophylaxisprogram@ontario.ca.

Cordialement,

(version originale signée par)

David Schachow
Directeur